



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

Extrait du

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-05DEL_CM080626-DE



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du lundi 8 juin 2026

CONVOCATION

Date : 2 juin 2026

Affichée le : 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 32
Votants : 37
Pouvoirs : 5
Absent : 2

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Khadim MBAYE - Mme Nèjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

09 JUIN 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

11 JUIN 2026

Absents représentés

Mme SAHNOUNE
M. KA
M. NOUWYNCK
Mme DHOORY-LEHNER
Mme FAZAL

Pouvoir à Mme MOUELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à M. RIFI SAIDI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme LAMBRE

Absents excusés

Absents non représentés

M. AKABLI, Mme EL BAKKALI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

5 Approbation du règlement intérieur relatif au fonctionnement des différentes instances intervenant en matière de commande publique

■ Rapport de présentation :

Omar YAQOUB, Maire

En matière de commande publique, diverses instances sont mises en place :

- La Commission d'Appel d'Offres (L1414-2 du CGCT)
- La Commission de Concession (L1411-5 du CGCT)
- Le jury de concours de maîtrise d'œuvre (R2162-22 et suivants du Code de la Commande Publique)
- La Commission « MAPA »

A l'occasion du renouvellement de mandat, ces instances ont été constituées par diverses délibérations en dates du 24 avril 2026 et de ce jour.

Ces dernières prévoyaient l'instauration d'un règlement intérieur des instances de la Commande Publique. En effet, seules certaines modalités de fonctionnement sont fixées par les textes. Pour permettre un fonctionnement optimal, il convient donc d'établir un règlement intérieur.

Celui-ci a notamment pour but de régir les règles de composition, de convocation, de quorum, de participation à distance..., propres à chacune de ces Commissions.

Il vous est donc proposé d'approuver le règlement intérieur des instances de la Commande Publique annexé à la présente.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les article L
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2026 relative à la Commission d'Appel d'Offres,
Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission de Concession,
Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 08 juin 2026 relative à la création et à la désignation des membres de la Commission MAPA,
Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse du 27 mai 2026,
Vu le projet de règlement intérieur, ci-annexé,
Considérant qu'il convient d'adopter le règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement des différentes instances intervenant en matière de commande publique,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement des instances intervenant en matière de commande publique.

Article 2 : de préciser que ledit règlement intérieur sera communiqué à chaque participant aux instances listées dans l'exposé.

CREIL, le **11 JUIN 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Omar YAQOOB



Maire de Creil
Président de l'ACSC

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance